Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260702-202634-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et 2 juillet, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 25 juin 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 15

Etaient présents		Valérie RAMONÉ, Maire, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Richard LE CARRÉ donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Frédérique BELLARD NARDONE donne pouvoir à Thomas JOUAN Sophie BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Aude BRETON Nicolas TANGUY donne pouvoir à Valérie RAMONÉ
Secrétaire de séance		Catherine HAUTE

✓ Devis Le Cam menuiserie

Délibération 2026-34

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, présente au conseil le devis de l'entreprise Le Cam menuiserie (Trégueux) relatif à la fourniture et la pose d'un meuble sous-évier dans le cadre de la rénovation énergétique, soit une plus-value de 948,75 € HT et une moins-value de 95,00 € HT, pour un total de 853,75 € HT.

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Valide le devis de l'entreprise Le Cam menuiserie pour un montant de 853.75 € HT, soit 1 024.50 €TTC

- **Autorise** Mme La Maire à signer l'avenant correspondant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **après vote,**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260702-202634-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

MAIRIE DE TREGOMEUR
R.F.
(Côtes d'Armor)

Le secrétaire,
Catherine HAUTE